



Refus de pret envoyé au notaire 1 mois et demi après la date butoirs de la clause suspensive

Par **Manue12**, le **03/02/2020** à **10:52**

Bonjour j'ai signé un compromis de vente le 24 sept 2019 pour la vente de l'on commerce et la clause suspensive arrivait à terme le 2 décembre. Après un appel par semaine au notaire et à mes acheteurs, tous le monde me disait attendez c'est toujours long pour les prêts! Alors le 14 janvir j'ai perdu patience et j'ai envoyé un recommandé à mes acheteur et une copie au notaire et là le notaire reçoit un refus de pret daté du 14 janvier et un autre le 18 janvier. Que doit faire les accepter merci au revoir ! Ils m'ont bloqué la vente pendant 5 mois et voilà. Merci de m'aider car je sais pas quoi faire